



COUP D'ENVOI DES OPCI

L'ordonnance définissant le régime juridique des OPCI et les modalités de transformation des SCPI en OPCI a été présentée la semaine dernière en conseil des ministres.

L'ordonnance prévoit que les OPCI pourront prendre la forme de fonds de placement immobilier (FPI) ou de sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable (SPPICV). Cette première ordonnance doit être suivie de la définition du cadre fiscal – qui est prévue à l'occasion du projet de loi de finances rectificative pour 2006 – de la rédaction d'un règlement général AMF pour encadrer ce nouveau véhicule d'investissement et d'un plan comptable. Enfin, deux décrets d'application doivent être publiés avant que les premières OPCI puissent voir le jour. « *Dans le courant du 1^{er} semestre 2006* », assure-t-on au sein de l'Aspim. (...)